



l'oxygène
à la source

N°060-24

GRAND CYCLE DE L'EAU – AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES DU FIER ET DU NOM DANS LE CADRE DE LA PROTECTION CONTRE LES CRUES CENTENNALES (TRAVAUX A ET B) – AVENANT N° 7 – GROUPEMENT PERILLAT TRAVAUX PUBLICS / TCHASSAGNE / DECREMPS BTP / SGC TRAVAUX SPECIAUX

Nombre de membres en exercice : 21 Présents : 14 Représentés : 2 Quorum : 11

**Délibérations
du Bureau Syndical
Séance du 25 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à onze heures et demie, le Bureau du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date des 15 et 18 mars 2024, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. Mme Claire LEPAN est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY

Mmes, MM. Michel BEAL, Franck BOGEY, Pierre BRUYERE, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Christina MALAPLATE, Christian MARTINOD

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

M. Philippe PRUD'HOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES

M. Pierre BARRUCAND

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

M. Guy DEMOLIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

M. Roland LOMBARD

COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE

M. Jean-Yves MÂCHARD

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Mmes, MM. Frédérique LARDET, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Gilles VIVIANI, Séverine MUGNIER, Yohann TRANCHANT, Emmanuel GEORGES

AVAIENT DONNE POUVOIR

Gilles VIVIANI à Claire LEPAN
Séverine MUGNIER à Pierre BRUYERE

PARTICIPAIENT EGALEMENT

M. Jacques DALEX (suppléant de M. Philippe PRUD'HOMME)

Mmes et MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur Financier, Justine BRAMM, Directeur Administration Générale, Armand PAVOUX, Directeur Ressources Humaines et Vie au Travail, William PERRIER, Directeur Exploitation Assainissement, Christophe VACHON, Directeur Etudes & Travaux, Damien ZANELLA, Directeur Environnement cycle de l'eau, Camille MARGUIGNOT, Service Assemblées Secrétariat.

GRAND CYCLE DE L'EAU – AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES DU FIER ET DU NOM DANS LE CADRE DE LA PROTECTION CONTRE LES CRUES CENTENNALES (TRAVAUX A ET B) – AVENANT N° 7 – GROUPEMENT PERILLAT TRAVAUX PUBLICS / TCHASSAGNE / DECREMPS BTP / SGC TRAVAUX SPECIAUX

Exposé de Pierre BARRUCAND,

La Communauté de communes des Vallées de Thônes a passé un marché de travaux avec le groupement PERILLAT TRAVAUX PUBLICS / TCHASSAGNE / DECREMPS BTP / SGC TRAVAUX SPECIAUX, pour un montant de 2 518 749,78 € HT. Les travaux préparatoires ont eu lieu à l'automne 2021 et les travaux ont démarré en avril 2022.

La compétence Grand cycle de l'eau, comprenant la GEMAPI, a été transférée au SILA au 1^{er} janvier 2022, entraînant un transfert des marchés publics correspondants et des autorisations liées.

Des avenants n° 1 à 6 ont été passés afin d'apporter des modifications au marché (modification de clause du CCAP, modification de répartition des cotraitants, adaptations techniques, réalisation de prestations supplémentaires, prolongation du délai, ...).

Il convient de prendre en compte, par voie d'avenant n° 7, la régularisation de l'ordre de service n° 12, ainsi que l'ajout d'un prix nouveau suite à la modification d'une prestation (modification du linéaire des barrières mixtes), comme suit :

Désignation	P.U € HT
PN 7 – Fourniture et mise en place de « glissière mixte bois et métal » tronçon 1 (118 ml) et tronçon 3 (132 ml)	92.20 €/ml

L'installation des glissières mixtes est une prestation faisant partie de la délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune de Thônes au SILA.

L'avenant n° 7 n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché. En effet, le prix 45 « Glissière mixte bois et métal » ne sera pas utilisé et le nombre de ml sera inférieur à ce qui était prévu initialement.

Toutes les autres clauses du marché demeurent inchangées.

Les membres du Bureau sont invités à :

1. approuver l'avenant n° 7 présenté,
2. autoriser le Président à le signer.

**- ADOPTÉ -
à l'unanimité**

**Voix POUR : 16
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0
Non votants : 0**

Par délégation,
Pascale ABADIE,
Directeur Général Adjoint des Services



Acte reçu à la Préfecture

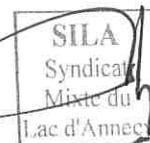
Le 27 MARS 2024

Publié le 28 MARS 2024
28 MARS 2024

Exécutoire le

Le Président

Pierre BRUYERE



Mme Claire LEPAN,
Secrétaire de séance



FOLIO N°

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : SILA D'ANNECY CRAN GEVRIER
Utilisateur : sila sila

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	060_24
Objet :	Grand cycle de l'eau - Aménagements hydrauliques du Fier et du Nom dans le cadre de la protection contre les crues centennales (travaux A et B) - Avenant n° 7 - Groupement PERILLAT TRAVAUX PUBLICS / TCHASSAGNE/DECREMPS BTP / SGC TRAVAUX SPECIAUX
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-25 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1.1 - Délibérations, décisions et pièces de procédure relatives aux marchés publics (travaux, fournitures et services) et leurs avenants
Identifiant unique :	074-247400013-20240325-060_24-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 074-247400013-20240325-060_24-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 060-24_GCE_Aménagements hydrauliques Fier Nom_Avenant 7_Gpmt PERILLAT TCHASSAGNE DECREMPS SGC.pdf Nom métier : 99_DE-074-247400013-20240325-060_24-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	148.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	27 mars 2024 à 17h09min36s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 mars 2024 à 17h09min36s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 mars 2024 à 17h09min37s	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 mars 2024 à 17h14min41s	Reçu par le MI le 2024-03-27

